



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 47372

Texte de la question

M. Leonce Deprez rappelle a M. le ministre du travail et des affaires sociales comme il l'avait deja fait en 1995 par une precedente question ecrite l'interet de la proposition du Conseil national de la vie associative (CNVA), formulee en novembre 1995 dans le cadre d'un rapport alors remis au Premier ministre, proposition tendant a ce que soient modifiees les regles legislatives empechant les associations de beneficier pleinement de certaines exonérations de cotisations sociales pour accroître le nombre de leurs salaries. En effet, a l'heure ou le Gouvernement et singulierement son ministere s'attachent a multiplier les incitations au developpement de l'emploi, une mesure ponctuelle prise en faveur des associations ne manquerait pas d'etre appreciee et efficace.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47372

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 206